

FORMATION INITIALE

Sauveteur Secouriste du Travail

Réf : AFP SAP 03 - le 12/2020 Maj 14/01/2025



PUBLIC : Cette action de formation est destinée à toute personne volontaire pour apporter les premiers secours en cas d'accident sur le lieu de travail et de recevoir l'instruction nécessaire pour participer à la prévention dans l'entreprise.

PREREQUIS : Aucun **TARIF :** 900 Euros TTC

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- **D'intervenir efficacement face à une situation d'accident (Protéger, examiner, faire alerter ou alerter, secourir)**
- **De contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise ou l'établissement**

CONTENU :

1. Être Capable de situer le cadre juridique de son intervention

- ✓ Pouvoir citer les éléments fixant le cadre juridique de son intervention au sein de son entreprise et en dehors de celle-ci ;
- ✓ Être capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention.

2. Être Capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- ✓ Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise ;
- ✓ Être capable de situer le Sauveteur Secourisme du Travail en tant qu'acteur de la prévention.

3. Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- ✓ Être capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise ;
- ✓ Être capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.

1/3

DUREE - MODALITES PEDAGOGIQUES

Délai d'accès : Inscription 3 semaines avant la formation.

Date : déterminée sur la convention

Durée de la formation : 14h00

Lieu de la formation : (déterminé sur la convention)

Le nombre de participants : 4 à 10 stagiaires
Maximum pour un formateur.

Convention : Une convention de formation est établie entre AFP et le client à minima de 3 semaines avant la date de formation.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION :

Feuille de présence émarginée par demi-journée, fiche de suivi, évaluation des acquis des stagiaires, évaluation à chaud, attestation de fin de formation.

CONTACT :

Administration et Référente Handicap :

Corine TASSET (Gérante)

auditformapro@gmail.com

Tél. 06 19 70 46 06

Conseiller pédagogique : Thierry TASSET

csformation@orange.fr

Tél. 06 87 50 50 25

QUALITE DU FORMATEUR :

Formateur titulaire du certificat de formateur SST (INRS) et à jour de la formation continue



Pour les personnes en situation d'handicap : AFP louera une salle de formation accessible au sens du CCH : Art 111-9-7. Sur demande, les cours sont également adaptables.

CONTENU (suite) :

4. Être Capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- ✓ Être capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail ;
- ✓ Être capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses ;
- ✓ Être capable d'expliquer les vecteurs de transmission de maladies virales ou bactériennes, les signes de ces maladies et savoir appliquer les mesures de protection (gestes barrières) dans le cadre des consignes de l'entreprises.

5. Être capable de réaliser une protection adaptée

- ✓ Être capable de mettre en œuvre les mesures de protections décrites dans le processus d'alerte de populations ;
- ✓ Être capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels menaçant la victime de l'accident et/ou son environnement.
- ✓ Être capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

6. Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- ✓ Être capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée ;
- ✓ Être capable d'associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et le(s) prioriser.

7. Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

- ✓ Être capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours d'organiser leur intervention ;
- ✓ Être capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre ;
- ✓ Être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon les critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte ;
- ✓ Être capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message afin de favoriser l'arrivée des secours.

8. Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

- ✓ Être capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre ;
- ✓ Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée ;
- ✓ Être capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.

2/3

CONTENU (suite) :

9. Situations inhérentes aux risques spécifiques de la profession, de l'entreprise

- ✓ Être capable de lister les risques spécifiques de son entreprise ;
- ✓ Être capable d'appliquer la conduite à tenir face à ces risques ;

10. Le dispositif de validation du SST : 2 épreuves certificatives (édition d'un certificat INRS sur FORPREV)

- ✓ Epreuve 1 : lors d'une mise en situation d'accident du travail simulé (action/analyse), le participant devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement ;
- ✓ Epreuve 2 : lors d'un entretien avec le formateur, le participant devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

Moyens pédagogiques : Salle de cours, ordinateur, vidéo projecteur, diaporama, Mannequins (adulte, enfant, nourrisson), matériel divers. Plan SST, plan d'actions de prévention, défibrillateur

Méthodes pédagogiques : Exposé interactif - méthode démonstrative et applicative – exercices pratiques – cas concrets d'apprentissage

EVALUATION : Conforme au référentiel SST

VALIDITE : 24 mois